

## Chapitre 25

### Histoire de clope

Ou

#### Comment il faut parfois laisser du temps au temps

Dans l'entreprise tout le monde fumait. Dans les bureaux, sur les machines, en métrologie bref partout, sauf peut-être en réunion, à la fin des années 80, et encore.

La loi Evin avait bien proposé des solutions pour lutter contre le tabagisme mais elles étaient compliquées : il fallait des salles spécifiques avec des aérations spécifiques...

Bref tout le monde fumait.

Jusqu'au jour où le médecin du travail attira l'attention du petit Patron sur un fait qui était une conséquence indirecte du tabagisme: tous les produits utilisés étaient certes certifiés et homologués, mais certains d'entre eux, en contact permanent avec les lèvres ou les muqueuses digestives, pouvaient se révéler à long terme néfastes; Et comme les opérateurs ne se lavaient pas les mains avant de fumer, ils avaient leurs mégots imbibés de ces produits, de plus, souvent ils gardaient le mégot en permanence aux lèvres, on pouvait donc craindre à très long terme des accidents de santé.

On fit donc avec le CHSCT des groupes de réflexion pour trouver des solutions.

Cela allait du fait d'aller se laver les mains entre chaque cigarette, ce qui ne résolvait pas le problème puisque dès le retour sur machine les mains étaient en contact avec l'huile de coupe par exemple, à l'usage de portes cigarette.

On essaya différentes solutions qui ne donnèrent satisfaction à personne jusqu'au jour où en accord avec le CE et le CHSCT il fut collectivement décidé d'accorder 6 mois à chacun pour arrêter de fumer dès la prochaine rentrée des vacances en septembre.

Étant entendu que l'entreprise mettrait à disposition de ceux qui souhaitaient des patchs de nicotine ou des chewing-gums adaptés, et que l'infirmière et le médecin du travail feraient une campagne de communication et de sensibilisation.

Étant aussi entendu que ceux qui avaient bénéficié des patchs gratuits s'engageaient à les rembourser s'ils rechutaient

Comme l'échéance était lointaine, personne ne réagit et on fit faire des concours de dessins aux enfants du personnel, dont les plus beaux dessins furent récompensés d'un VTT, on afficha ces dessins dans les mini usines, bref on se prépara tous intellectuellement et tranquillement à cette échéance lointaine.

Et de fait au 1<sup>er</sup> septembre 2001, plus personne ne fuma sur les lieux de travail et même pas dans les bureaux, bien entendu, par solidarité logique avec les opératrices et opérateurs sur machines.

Ce fut dur pour certains, d'autres en profitèrent pour arrêter complètement de fumer, mais tout le monde respecta la règle, si ce n'est que 3 semaines après la rentrée en faisant son tour, le petit Patron tombe, totalement par hasard, car pas plus sot que la moyenne il évitait les recoins de peur de tomber sur quelqu'un qui ne respecterait pas la règle, il tombe donc sur un agent qualité qui fumait, planqué derrière des bennes.

Il le remercia vivement car, lui dit-il, cela l'aurait embêté d'avoir à mettre à pied, par principe, pendant 3 jours une opératrice ou un opérateur, et que pour l'exemple il allait le mettre à pied pour bien montrer que quand une règle est acceptée par tous, la hiérarchie, même de terrain, se doit de la respecter plus que tout autre.

La morale est que si il sont arrivés à respecter cette consigne très dure, c'est d'une part parce qu'ils on pris le temps pour qu'il y ait un consensus tacite dans la prise de décision et d'autre part parce que l'échéance ayant été fixée à une date lointaine, personne ne paniqua;

De plus la date d'application étant après les congés chacun à profité de cette période où on se retrouve isolé par rapport à la collectivité, pour prendre une forme d'engagement personnel.

En un mot, cela a marché parce qu'on a laissé du temps au temps!  
Et cela fut respecté car la première dérive fut sanctionnée!